

Inscriptions et Règlement

www.trinosaurelesmureaux.fr

Rubrique: Triathlon des Mureaux 2022
Inscriptions

<https://1dossard.com/tri-mureaux-2022>

Frais d'inscription :

25 euros pour S limité à 350 participants dès 16 ans
(augmentation 28 euros au 1^{er} mai et 30 euros sur place)

15 euros pour XS limité à 250 participants dès 12 ans
(augmentation 18 euros au 1^{er} mai et 20 euros sur place)

Lieu : Base de loisirs du Val de Seine à Verneuil sur Seine. Accès via l'A13 :

Sortie Les Mureaux, traversée des Mureaux, direction Verneuil sur Seine.

Présentation obligatoire de la licence le jour de la course ou d'une pièce d'identité si le dossier est complet.

Pass compétition à régler sur place pour les non licenciés en plus du certificat médical, (5 euros pour S et 2 euros pour XS)

Horaires S : Retrait des dossards 11 h - 13h15

Parc à vélo : 12 h 45 - 13 h 30

Briefing 15 min avant **Départ donné à 14 h**

Horaires XS : Retrait des dossards : 11 h - 15h15

Parc à vélo : 14 h 45 - 15 h 30

Briefing juste avant Départ avancé à **15 h 45 vague féminine**

Départ à 16h Pour tous sauf Benjamins 16h10

Règlement du S et du XS

Triathlon des Mureaux

Val de Seine - 22 mai 2022

Le règlement applicable est le Règlement Général de la FFTRI

(Règlementation sportive 2022)

[reglementation-sport-2022v1.pdf](#)

ARTICLE 1: Rappel de la réglementation FFTRI

- Chaque concurrent disposera de son propre équipement et devra **apporter son propre bonnet de natation**
- Tout véhicule suiveur est interdit, aucune aide extérieure pendant la partie cycliste, sauf celle prévue par l'organisateur.
Drafting autorisé
- La circulation dans le parc à vélo est limité aux organisateurs, arbitres et concurrents seulement.
- **Le Comité organisateur décline toute responsabilité** en cas de perte, bris ou vol de matériel.
- **L'équipe médicale** se réserve le droit d'arrêter tout concurrent dont elle jugerait l'état de santé incompatible avec la poursuite de l'épreuve.
- Le **chronométrage à puce** sur l'ensemble de l'épreuve est à fixer à la cheville et à rendre obligatoirement à la fin de l'épreuve.
- Le classement sera réalisé à la suite de chaque course lorsque le podium sera arrivé.
- Récompenses: **Podium scratch des 3 premiers** puis 1^{er} par catégorie et par genre. (à voir suivant nombre d'inscrits sur XS)

Règlement du S et XS

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 22 mai 2022

ARTICLE 2 : NATATION

L'épreuve de natation se déroule dans le lac de la base de loisir de Verneuil sur seine. Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16° (partie natation annulée si la température de l'eau est inférieure à 12°). Au dessus de 24° l'utilisation de la combinaison est interdite.

Les concurrents devront porter leur **bonnet de bain personnel**

ARTICLE 3 : CYCLISME

- Port du casque obligatoire,
- Jugulaire fermée dans le parc à vélos
- Le dossard devra être visible dans le dos
- Ceinture porte dossard obligatoire
- Parcours sur routes fermées à la circulation
- Rouler à droite de la chaussée sauf s'il existe un couloir de circulation réservé à l'épreuve,
- **Drafting autorisé**

ARTICLE 4 : COURSE A PIED

- L'épreuve se déroulera sur la base de loisir de Verneuil.
- Le dossard devra être visible de face

Règlement de l'épreuve

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 22 mai 2022

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS

Le triathlon des Mureaux-Val de Seine Sprint est ouvert aux **licenciés et aux non-licenciés** :

- les **licenciés** doivent fournir une copie de leur licence de triathlon en cours de validité.
- Les **non-licenciés** doivent présenter un certificat d'aptitude à la pratique du triathlon en compétition + pass compétition à régler sur place.
- Les participants de **moins de 18 ans** devront en supplément fournir une **autorisation parentale**.

Ces documents sont indispensables pour le retrait des dossards.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT MEDICAL

Les remboursements auront lieu uniquement sur justificatifs médicaux et par écrits (e-mail). La demande d'annulation sera prise en compte en cas d'accident ou de maladie grave du coureur.

Conditions de remboursement :

- report de l'inscription à 2023 ou remboursement de 100% des frais d'inscriptions jusqu'au 31/03/2022
- report de l'inscription à 2023 ou remboursement de 50% des frais d'inscriptions jusqu'au 30/04/2022
- report de l'inscription à 2023 à partir du 1/05/2022. Aucun remboursement ne sera possible au-delà de cette date,

Règlement de l'épreuve

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 22 mai 2022

ARTICLE 7 : ANNULATION CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de décision préfectorale ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

La COVID-19 n'est pas considérée comme un cas de force majeure.

ARTICLE 8 : DROIT A L IMAGE

De Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Dès lors qu'un participant règle son inscription il reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

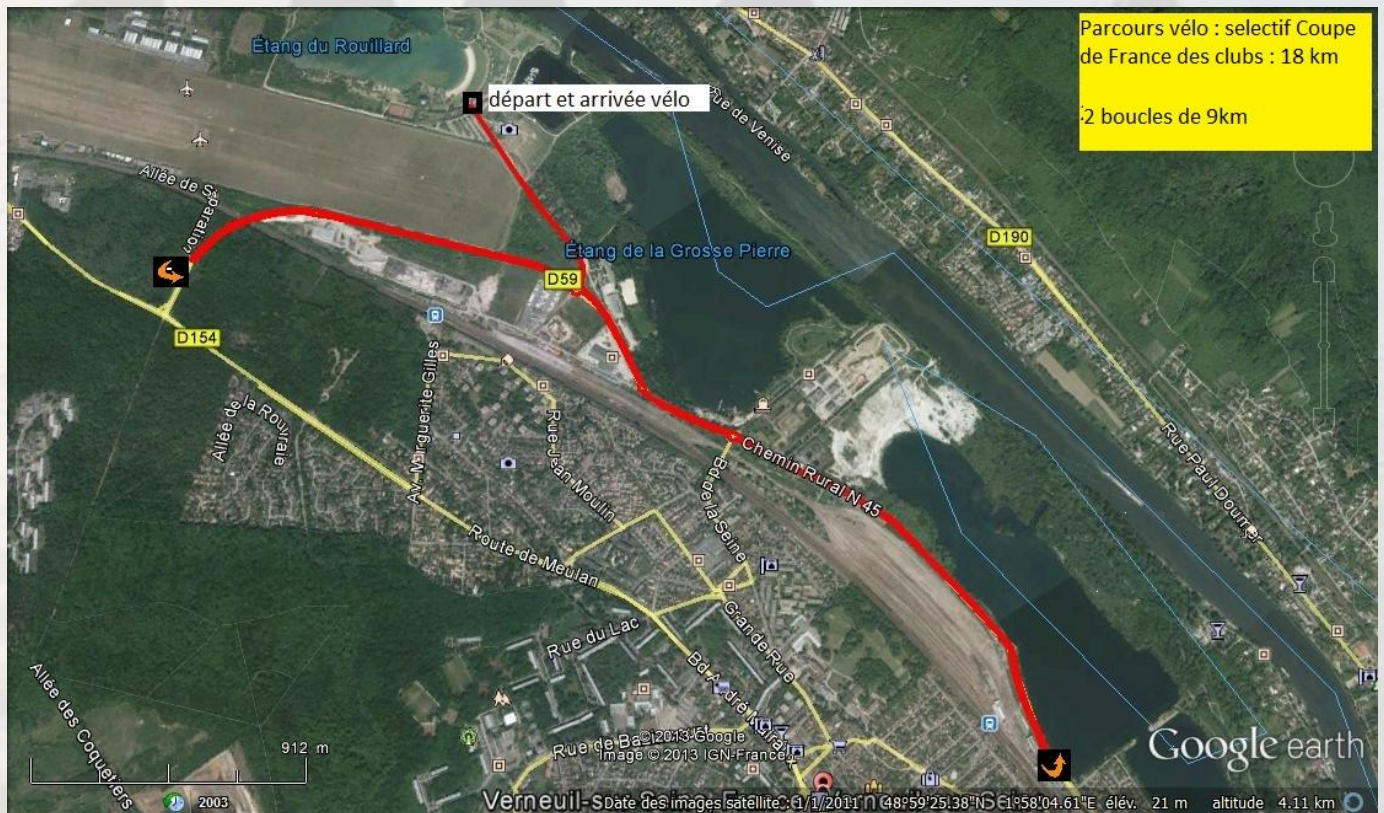
Parcours Natation

1 boucle de 750 m pour le S
1 boucle de 400 m pour le XS



Parcours Vélo

2 boucles de 10 km pour le S
1 boucle de 10 km pour le XS



Parcours Course à Pied

2 boucles de 2,5 km pour le S
1 boucle de 2,5 km pour le XS

